

On prétend que même s'ils n'ont pas manqué à leur serment, leur firme a obtenu un avantage quelconque grâce à l'information dont elle a disposé plus tôt que les autres firmes. Cela peut être ou non le cas. Je vais examiner attentivement la question, mais cette affirmation n'a peut-être rien du tout à voir avec la question de privilège.

Le député de Montréal—Sainte-Marie souhaite peut-être tirer ce point au clair, et je lui demande alors de le faire aussi rapidement que possible.

[Français]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais rassurer le ministre en disant que peut-être l'interprétation... ou je me suis mal exprimé, je n'ai jamais voulu blâmer les 20 personnes qui sont présentes, mais j'ai tout simplement expliqué, et le ministre devra admettre que la perception de la population aurait avantage d'aller vers quelqu'un qui donne l'impression d'être plus favorisé qu'un autre. Ce ne sont pas ces 20 personnes que je blâme, c'est le ministre qui est coupable d'avoir donné l'impression que ces 20 personnes ont un statut privilégié au-dessus du chef de l'Opposition, des députés et même des ministres d'avoir cette réunion de privilège. Ce ne sont pas les 20 personnes qui sont responsables, c'est le ministre.

• (1630)

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté les remarques faites cet après-midi. Étant donné l'importance de la question de privilège qui a été soulevée, j'avoue être perplexe devant les commentaires d'un grand nombre de députés d'en face. En effet, dès le départ, ils ont remis en question les consultations préalables à la préparation de ce Livre blanc. En fait, toutes leurs objections gravitaient autour de cette question.

Si au cours de ces dernières semaines et de ces derniers mois, les députés avaient écouté le ministre des Finances (M. Wilson) qui va présenter le Livre blanc sur la réforme fiscale, ils sauraient qu'il a tenu de nombreuses consultations et qu'il a beaucoup insisté sur ce fait, jour après jour. Il a consulté des groupes agricoles, des organismes syndicaux, des groupes représentant le milieu des affaires, des groupes de femmes, des groupes sociaux, en fait, un peu tout le monde. Il a consulté tous ces gens afin de pouvoir prendre des décisions plus éclairées que ses prédécesseurs ne l'avaient fait.

Ce mode de consultation est avantageux pour tout le monde. Il l'est pour le ministre des Finances et ses fonctionnaires de même que pour ceux qui seront les plus touchés par la réforme fiscale. C'est une chose sur laquelle le ministre a bien insisté.

Par ailleurs, il a clairement fait valoir aujourd'hui et avant que le ministère des Finances consulterait des experts fiscaux comme des comptables et des fiscalistes pour disposer d'une meilleure base de renseignements. C'est ce qui s'est passé au cours de ces dernières semaines et même de ces derniers mois.

Les experts ont prêté serment pour pouvoir collaborer avec le ministère à la préparation de ces documents. La question est de savoir si cela leur a conféré un avantage particulier? Si nous estimons que le ministère des Finances ou tout autre ministère ne devrait jamais consulter d'experts pour élaborer sa politique, cela revient à dire que c'est uniquement à la Chambre ou

aux fonctionnaires qu'il revient de trouver des solutions. Nous n'avons pas vu les choses ainsi.

Nous savons que, par le passé, on a présenté à la Chambre des projets de réforme fiscale qui n'avaient pas été suffisamment étudiés ou qui reposaient sur des données insuffisantes. En fait, un ancien ministre des Finances avait commis tellement d'erreurs dans le projet de réforme fiscale qu'il avait présenté à la Chambre il y a quelques années qu'il a retardé la réforme fiscale de plusieurs années. Ce sont les Canadiens qui en ont fait les frais.

Le ministre des Finances a clairement expliqué que son ministère a consulté des experts qui ont prêté serment. Ils ont respecté ce serment, un point c'est tout. Les députés de l'opposition ne sont peut-être pas d'accord sur ce genre de méthode, mais ils devraient au moins avoir l'honnêteté de le dire au lieu de diffamer les intéressés ou de leur faire un procès d'intention.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a demandé si la présentation d'une motion des voies et moyens n'allait pas permettre de contourner ce processus. Il siège à la Chambre depuis suffisamment de temps pour savoir qu'on ne se contente pas de présenter des motions des voies et moyens pour la présentation du budget et que le simple fait d'en présenter une ne veut pas dire automatiquement qu'il s'agit de mesures budgétaires.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref. Je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) comme le chef de l'opposition (M. Turner) a mis le doigt sur l'une des questions centrales. Il ne s'agit pas de savoir si certains violent leur serment, mais bien de savoir si certaines personnes sont avantagées délibérément ou par inadvertance.

La tradition de secret qui entoure nos budgets se fonde sur l'idée qu'aucune personne ne doit pouvoir tirer avantage de la connaissance qu'elle peut avoir d'un budget ou de documents connexes avant la publication de ces documents. Au fil des années s'est établie une tradition en vertu de laquelle le budget est entouré du plus grand secret afin que personne ne puisse tirer avantage de ces informations. Que des personnes ayant un accès privilégié à ces informations puissent en tirer ou non avantage, c'est une autre question.

Historiquement, des ministres des Finances ont été obligés de démissionner parce que certains aspects de leurs budgets étaient devenus publics ou étaient tombés par inadvertance entre les mains de quelques personnes non autorisées. Il s'agit ici d'une question très grave.

Vingt spécialistes de haut niveau dans le domaine de la fiscalité ont eu pendant plusieurs mois des consultations constantes avec le ministère et réciproquement. Ils ont pris connaissance de tous les détails des documents que le ministre publiera demain. Ils ont donné des conseils au ministère. Il ne s'agit pas de savoir si ces gens-là ont donné des conseils dans un petit domaine ici ou là, ou s'ils ont fourni des conseils sur de grandes questions sociales ou de politique. Il s'agit d'experts en droit et en fiscalité. On leur a demandé leur avis sur la formulation de mesures bien précises, et sur le fonctionnement de certains aspects précis du document qui sera publié demain lorsque ces mécanismes seront mis en application.